

Un détecteur de gaz imposé dans chaque logement ?

Le député wallon Hervé Jamar va déposer une proposition de décret visant à imposer, à l'instar des détecteurs incendie, la présence d'un détecteur de gaz dans les logements où le gaz constitue une des énergies utilisées.

BELGIQUE - SOCIETE 7:05

L'obligation d'installer un détecteur dans chaque pièce de l'habitation où le gaz est présent serait imposée dans les deux ans pour le bâti existant et immédiatement pour toute construction neuve. Ce devoir incomberait au propriétaire et les communes pourraient en vérifier le respect, indique Le Soir.

Le coût d'un appareil est d'environ 25 euros mais les distributeurs d'énergie pourraient être mis à contribution. "*La proposition n'est pas parfaite mais, au moins, je lance le débat*", dit M. Jamar.

16.03.10 - 09:29

Rendre obligatoire la présence de détecteurs de gaz dans les logements wallons, comme c'est déjà le cas pour les détecteurs incendie, c'est la proposition de décret déposée au Parlement wallon par le député MR, Hervé Jamar.

Après la catastrophe de la rue Léopold à Liège, et les nombreuses autres alertes au gaz signalées dans la région, le député MR estime qu'il est temps de légiférer.

L'idée d'Hervé Jamar est d'obliger les propriétaires à installer dans leurs bâtiments un appareil signalant une présence anormale de gaz dans l'air.

Ce genre d'appareil coûte 25 euros, à multiplier par le nombre de pièces de l'habitation. La question est alors de savoir qui paierait la facture ?

Le texte sera soumis au débat dans dix jours en commission du Parlement wallon.

C.B. avec M. Hildesheim